# Retour sur les journées EPI CTC Lyon

**Didier Guisado**
Directeur adjoint certification et normalisation EPI
dguisado@ctcgroupe.com

**Depuis 1993, CTC est un organisme notifié (ON) désigné par le ministère du Travail pour les équipements de protection individuelle. Cette notification entraîne de nombreuses obligations. En particulier, l'ON doit informer régulièrement les fabricants des évolutions concernant le marquage CE de leurs produits. Les 30 novembre et 1er décembre 2023, CTC a donc organisé la 16e journée chaussure et la 8e journée gant, avec le soutien de la Fédération Française de la chaussure (FFC) et du SYNAMAP. Les évolutions des normes et les changements législatifs ont été présentés, permettant à la soixantaine de chausseurs et la cinquantaine de gantiers participants de mieux comprendre les évolutions du marché.**

## LES ÉVOLUTIONS NORMATIVES

Le 30 novembre, les évolutions de normalisation chaussure EPI ont été détaillées. Avec la publication des normes EN ISO 20344 en décembre 2021 et EN ISO 20345, 20346 et 20347 en mars 2022, ces documents sont désormais bien connus.
Après avoir repositionné le rôle crucial des normes harmonisées, Jean-Claude Cannot (directeur normalisation certification) a expliqué les modifications et améliorations qui apparaîtront dans les amendements 1 de ces normes au début 2024, pour corriger quelques erreurs éditoriales:

- EN ISO 20344 :
> nouveau test ergonomique (à genou) ;
> précision pour le test de pénétration eau (pour chaussure hybride, résultats, hauteur d'eau, etc.) ;
> clarification sur l'essai de protection des malléoles (taille, position) ;
> correction de l'essai de résistance à l'abrasion des premières ;

- EN 20345, 20346 et 20347 :
> clarification sur l'évaluation des embouts après essai ;
> chaussure hybride, exigence sur le dessus rétablie ;
> WVP correction sur la surface des zones non respirantes ;
> clarification sur l'évaluation des inserts métalliques après flexion ;
> nouvelles exigences sur la protection des malléoles ;
> exigence ergonomie sur le pare-pierre ;
> nouvelle information produit.

D'ici deux ans, les autres normes qui couvrent les risques spécifiques (pompier, bûcheron, motocycliste, etc.) seront également révisées pour faire référence aux nouvelles EN ISO 20344,20345, 20346, 20347 et au règlement (UE) n° 2016/425.

Les évolutions de la normalisation du gant de protection ont été présentées le 1er décembre. L'activité est actuellement intense. Malheureusement, les nouvelles procédures d'harmonisation des normes mises en place par la Commission européenne ont considérablement compliqué la situation :

- l'amendement de l'ISO 21420 :2020 (exigences générales) a été publié à l'ISO mais n'a pas encore été validé au CEN ;
- l'amendement 1 de l'EN 407 :2020 (risques thermiques) est en attente de publication ;
- les deux normes EN 659 (pompier) et EN 12477 (soudeur) devraient être envoyées au vote formel ;
- les enquêtes publiques pour la révision pour de l'EN ISO 374-1 (risques chimiques) et l'EN ISO 374-5 (risques biologiques) sont terminées et attendent la phase du vote formel ;
- la nouvelle norme EN ISO 374-6 pour les coiffeurs devrait être définitivement publiée avant fin 2024.

Journée EPI Chaussure , le 30 novembre 2023

Journée EPI Gant , le 1er décembre 2023

D'autre part, les travaux de révision concernant l'EN ISO 13997 (essai de résistance à la coupure, machine TDM) sont terminés ; la norme révisée a été publiée en juillet 2023. Cette publication entraîne la révision de l'EN 388. Cette norme sera remplacée par la future EN ISO 23388 (vraisemblablement en 2025), qui intégrera le nouveau test TDM mais également un nouvel essai de résistance des gants aux piqûres d'aiguilles hypodermiques.

## LES ÉVOLUTIONS DE CERTIFICATION

L'évolution majeure dans le règlement (UE) n°2016/425 consiste en la mise en place de certificats d'examen UE de type avec une validité de cinq ans. Les premiers certificats datant de 2018, les premiers renouvellements ont commencé en avril 2023.
Il était donc important que CTC précise d'une manière très pratique les conditions et les procédures de renouvellement des certificats CE. Didier Guisado (directeur adjoint certification et normalisation EPI) a donc présenté les procédures appliquées par CTC :

- calendrier : obligation pour le fabricant de lancer sa procédure de renouvellement entre 6 et 12 mois avant la date de résiliation ;
- conditions de renouvellement par procédure simplifiée (pas de modification du produit, pas d'évolutions normatives, pas de durée de validité des rapports d'essai) ;
- publication de la 3e édition du guide d'application du règlement EPI (format de la notice d'utilisation, module C2, gants et vêtements pour soudeurs) ;
- conséquences liées à la publication de nouvelles normes, normes harmonisées ou pas ;
- etc.

D'autres sujets ont été abordés et de nombreuses questions ont permis de clarifier des situations complexes :

- la non-obligation de l'utilisation des normes harmonisées ou encore la non-obligation de recertifier en cas de révision d'une norme harmonisée;
- l'évolution du règlement REACh (substances chimiques réglementées): la législation va prendre en compte de plus en plus les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) ;
- la Commission européenne a demandé aux organismes notifiés de respecter une nouvelle procédure concernant la certification, conformément au module C2. Désormais, la commercialisation de l'EPI ne sera possible qu'après l'obtention de l'AET et le premier contrôle d'homogénéité de production. Ce dernier point est contesté par la coordination des organismes notifiés ;
- la situation est actuellement confuse pour les notices d'utilisation des EPI. Jusqu'à maintenant, ce document devait se trouver obligatoirement avec l'EPI sous une forme papier. Il semble que la Commission européenne envisage une évolution. ESF (European Safety Federation) prépare actuellement un papier de clarification ;
- UKCA: la situation a récemment évolué: le gouvernement britannique a encore allégé ses exigences et le marquage CE seul suffit actuellement pour commercialiser au Royaume-Uni.

Les présentations de ces deux journées sont accessibles sur :
- chaussure EPI :
**www.ctcgroupe.com/journee-epi-chaussure**

- gant de protection :
**www.ctcgroupe.com/journee-epi-gant**